

[NOUVEAU] - Lois du jeu – Saison 2019-2020 – Ligue de Bretagne de Football

Objectif : *Présenter de manière synthétique, les nouvelles règles définies par l'IFAB pour la saison 2019-2020. Ce document a vocation à être utilisé par tous, joueurs, arbitres, entraîneur etc..., quel que soit le niveau de pratique.*

REGLE N°1 : LES MAINS

L'IFAB a décidé de donner une définition plus précise et plus détaillée pour les mains.
Il existe désormais 2 situations possibles :

- **Cas 1 :** Un attaquant (ou joueur qui possède le ballon en phase offensive) qui commet une main (même si elle n'est pas volontaire, même si elle est « collée au corps », même si le bras est dans une position naturelle etc...) il y aura automatiquement « MAIN SANCTIONNABLE » et coup-franc direct.
- **Cas 2 :** Un défenseur (ou joueur qui est en phase défensive) qui commet une main, l'arbitre devra déterminer si cette main est la conséquence :
 - o D'une position non naturelle du bras
 - o D'une augmentation artificielle de la surface de contactDans l'un de ces 2 cas, il conviendra de sanctionner la main d'un coup-franc direct ou penalty.

NB : Un joueur défenseur qui réalise un tacle, ne sera pas sanctionné si le ballon touche la main avec laquelle il s'appuie au sol pour réaliser son geste. (Main en appui avec le sol).

NB : L'arbitre ne sanctionnera pas non plus les mains réalisées juste après un contact du ballon avec une autre partie de son corps (ex : rebond sur la cuisse + main / rebond sur la tête puis main etc...).

NB : Un gardien qui reçoit un ballon d'une passe volontaire réalisée du pied d'un partenaire, ne peut pas se saisir du ballon avec les mains. Toutefois, si ce gardien rate son dégagement (que le ballon touche ou non le pied), il pourra alors, dans un second temps, se saisir du ballon des mains.

REGLE N°2 : LES COUPS DE PIED DE BUT

Les « coups de pied de but » permettent désormais de favoriser un jeu plus rapide. Le ballon sera désormais en jeu dès qu'il aura été botté et aura clairement bougé. Il n'est plus nécessaire que le ballon sorte de la surface de réparation pour être « en jeu ». Le botteur pourra désormais passer le ballon à un coéquipier dans la surface. Les adversaires devront quant à eux se trouver en dehors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu. Cette règle vaut également pour un coup franc défensif dans la surface.

REGLE N°3 : LES REMPLACEMENTS

Pour éviter toute perte de temps, un joueur remplacé pourra désormais quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve. Il ne sera donc plus obligé de sortir au niveau de la ligne médiane.

REGLE N°4 : LE PLACEMENT DES MURS SUR COUP-FRANC

Sur coup-franc, dès lors qu'un mur sera constitué d'au moins 3 joueurs défenseurs, les coéquipiers du tireur ne seront désormais plus autorisés à se mêler aux joueurs dans le mur. Ils devront se tenir à 1 mètre minimum du mur jusqu'à ce que le ballon soit en jeu. En cas de non-respect, le joueur fautif sera sanctionné d'un coup-franc indirect à l'endroit de l'infraction.



REGLE N°5 : PLACEMENT DU GARDIEN – EXECUTION DES PENALTYS

Sur penalty, le gardien devra désormais avoir au minimum, une partie de son pied qui touche la ligne de but jusqu'au botté du ballon. Si la règle n'est pas respectée et que :

- Le but est marqué : but accordé. Coup d'envoi
- Le but n'est pas marqué : penalty à refaire. Avertissement au gardien.

REGLE N°6 : LE TOSS D'AVANT MATCH

Le capitaine « gagnant » du tirage au sort d'avant match aura désormais le choix entre le camp du terrain ou l'attribution du ballon pour le coup d'envoi.

REGLE N°7 : LES CARTONS POUR LES OFFICIELS D'EQUIPE

Désormais, les membres du staff se comportant de manière non appropriée sur le banc de touche ou dans la zone technique pourront être sanctionnés d'un carton jaune ou rouge. Si le fautif ne peut être identifié, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton.

NB : Attention, si exclusion du seul officiel présent sur le banc → celui-ci pourra toutefois rester sur le banc afin de garantir 1 assistance médicale au joueur qui en aurait besoin.

REGLE N°8 : LES BALLE A TERRE

Lors d'une balle à terre, l'arbitre redonnera le ballon à l'équipe qui était en possession du ballon au moment de l'arrêt de jeu (ou à l'équipe dont 1 des joueurs a touché en dernier lieu ...). Tous les adversaires devront se trouver à 4 mètres minimum du ballon jusqu'à ce qu'il soit en jeu. Il n'y a donc plus « d'entre-deux ».

Cas particuliers :

- Dès lors que le jeu est arrêté dans la surface de réparation, le ballon revient automatiquement au gardien.
- Si le ballon touche l'arbitre et que cela a pour conséquence, un changement de possession, la création d'une occasion nette de but ou un but marqué directement, le jeu sera arrêté et reprendra par une balle à terre, à l'endroit du contact avec l'arbitre.
-

REGLE N°9 : SOINS DES JOUEURS

Un joueur blessé, qui a besoin de l'intervention des soigneurs, devra sortir du terrain et obtenir l'autorisation de l'arbitre pour y revenir. Toutefois, quelques exceptions existent concernant cette obligation de quitter le terrain après l'intervention des soigneurs :

- Le gardien est le joueur blessé
- Un gardien et un joueur de champ sont entrés en collision
- Des joueurs de la même équipe sont entrés en collision
- Une blessure grave est constatée
- Un penalty est accordé et c'est le joueur blessé qui veut le tirer lui-même. Pour autant que la blessure soit rapidement soignée.

REGLE N°10 : ATTRIBUTION DES CARTONS « A RETARDEMENT »

Lorsqu'un arbitre décide de mettre un carton et que l'équipe victime décide de joué rapidement coup-franc pour pouvoir se créer une occasion nette de but, le carton sera attribué au prochain arrêt de jeu.

NB : Si l'arbitre comptait mettre 1 carton rouge pour anéantissement d'une occasion manifeste de but, et qu'il a laissé le jeu se dérouler rapidement, il ne pourra mettre qu'un carton jaune car l'équipe victime a bénéficié de l'avantage laissé.

